

Résumé

L'environnement urbain est pour les chercheurs de différentes disciplines un concept non encore achevé et reste ouvert à des interprétations multiples. Pour les aménageurs, il représente la finalité même de leur métier puisqu'il s'agit dès lors de cadre de vie urbain. La propreté d'une ville ne consolide-elle pas son image et ne renforce-elle pas son attractivité ? A cet effet, elle constitue un élément essentiel du bien être collectif (Gillet, 2000) et s'inscrit parmi les missions prioritaires des collectivités locales. Ce papier tentera d'apporter quelques réponses à travers l'analyse du dispositif de prise en charge des déchets solides à Annaba (Algérie), de juger de sa pertinence et surtout d'évaluer son degré de durabilité. Cette approche managériale est à même de rendre compte du système normatif auquel font référence certains modèles en termes de volume, de coûts, d'efficacité et surtout d'impact sur l'environnement

Mots clés : Environnement urbain, déchets solides, gestion intégrée, normes, volumes, coûts, cadre de vie.

لازال تصور البيئة الحضرية محل اختلاف من حيث معانيه من قبل مختلف أهل اختصاص علم البيئة وال عمران. فمعانيه تبقى مفتوحة وتحتل عدة ترجمات. فالسنة لأهل البيئة وال عمران تصور البيئة الحضرية يحد في التنظيم وتسيير إطار الحياة الحضرية. العناصر المكونة لهذا الإطار تعالج بعناية بالغة. ومن بين مظاهر البيئة الحضرية المؤثرة بصفة مباشرة نظافة محيطه. إن نظافة المدينة تعزز جمال المدينة وتزيد من قوة الجلسا. ولهذا تعتبر نظافة المحيط الحضرى عنصرا فعلا لتحقيق الحياة الرغدة للمدينة فتصبح بذلك مسؤولية يجب تحملها كل الحضرى. سنحاول في هذا المقال جلب بعض الأجوبة من خلال المجال الحضرى لمدينة Annaba عن طريق عملية الكتل بالفلان لية. الخادف سيكون إذن، تحليل نموذج جمع النفايات المطبق في التقسيم درجة ديمومته. هذه المقاربة كمنهج تعتمد على التسيير والنظام المعيارى الذى يعتبر كأساس للعديد من النماذج التى تعتمد على الحجم، الثمن، الفعالية. الخ.

الكلمات المفتاحية: البيئة الحضرية، النفايات الصلبة الشبكامل، القياسية الأحجام، الأمان، إطار الحياة.

INTRODUCTION :

L'environnement urbain constitue pour les chercheurs de différentes disciplines un concept non encore achevé qui reste ouvert à des interprétations multiples (TABET, 1998). Au regard des aménageurs, il représente la finalité même de leur métier puisqu'il s'agit dès lors de cadre de vie urbain. L'ensemble des éléments constitutifs de ce cadre de vie y sont alors soulevés et traités. Parmi les aspects les plus directement visibles sur cet environnement urbain, la salubrité du milieu est incontestablement la question à laquelle l'homme reste le plus sensible. D'ailleurs la propreté d'une ville ne consolide-elle pas son image et ne renforce-elle pas son attractivité ? Ainsi l'environnement urbain reste défini par un ensemble d'éléments caractérisant le cadre de vie dans lequel vit et évolue l'homme de la cité. Plusieurs indicateurs sont ainsi pris en compte pour le qualifier. Cet environnement dans lequel nous évoluons fixe en partie les conditions de notre existence. Les choix qui le déterminent, doivent être des choix collectifs qui apportent les réponses aux nombreux problèmes posés. Les déchets solides produits par la ville constituent une problématique collective qu'il s'agit d'identifier, de répertorier, de quantifier et surtout d'organiser et de gérer dans la durée. Cette mission à caractère publique a été de tout temps confiée aux municipalités. La grande question qui leur est alors posée est celle relative aux mesures techniques et managériales nécessaires à une bonne prise en charge de ces déchets. L'objet de ce papier vise à juste titre à évaluer le système de prise en charge de cet aspect très important de l'environnement urbain dans une ville Algérienne moyenne : Annaba. L'exercice consiste à définir cette activité par rapport au cadre global de fonctionnement de la ville d'Annaba, à identifier ses différents ressorts, et à présenter les conditions techniques et matérielles d'une approche d'optimalité. Ce papier présentera le mode de fonctionnement du système de collecte des déchets solides à Annaba, et essaiera de proposer quelques pistes

d'amélioration dans une optique durable. Une présentation de la législation en la matière s'avère ainsi nécessaire.

1. Lecture temporelle de la dimension environnementale en Algérie :

La question de l'environnement dans ses dimensions universelles reste posée en permanence autant en Algérie qu'ailleurs, car c'est cet environnement dans lequel nous évoluons qui fixe en partie les conditions de notre existence. Il devient alors légitime pour chaque nation de s'y attacher, d'en connaître les mécanismes et d'en mesurer les effets.

Une lecture succincte des différentes étapes accomplies par l'Algérie dans ce domaine peut témoigner de l'importance, très tôt reconnue, de la dimension environnementale dans l'équation du développement.

1.1. La dimension environnementale est une préoccupation très ancienne : En effet, la première convention d'adhésion de l'Algérie aux chartes environnementales remonte à 1963, et concerne la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures concrétisée par le décret n° 63-344 du 14.09.1963 (J.O n° 66).

En 1972, l'Algérie marqua sa participation à la première conférence mondiale de Stockholm sous l'égide des nations unies et créa le premier comité national de l'environnement (CNE) en 1974. Cet organe avait pour mission d'étudier et de proposer à cette époque l'essentiel de la politique environnementale dans le cadre du développement économique et social. La première loi ayant encadré ce secteur est sans conteste la loi 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement. C'est une loi fondamentale qui est venue édicter les principes généraux, voire universels qui couvrent les principaux aspects de la protection de l'environnement à savoir :

- La faune et la flore : en ce qui concerne les réserves naturelles, les parcs nationaux...
- Les milieux récepteurs : pour l'atmosphère, l'eau et la mer

- Et l'ensemble des nuisances générées par les installations classées: tels les déchets, la radioactivité, les substances chimiques, le bruit...

En matière de gestion, de contrôle et d'élimination des déchets solides, c'est la loi 01/19 du 12 décembre 2001 qui en définit les lignes directrices et qui en détermine les responsabilités, les moyens ainsi que les organes chargés du suivi et du contrôle.

Il y a eu en même temps la création de plusieurs agences nationales spécialisées dans la Protection de l'Environnement et chargées de la mise en œuvre de cette politique nationale de la protection de l'environnement à travers trois objectifs :

- Protéger, restaurer et valoriser les ressources naturelles
- Prévenir et lutter contre toute forme de pollution et nuisance
- Et améliorer continuellement le cadre et la qualité de vie des citoyens.

L'arsenal juridique du secteur de l'environnement, pour s'aligner au diapason des préoccupations planétaires, a été renforcé par un dernier texte intégrant désormais la notion de développement durable comme condition incontournable du développement économique et social.

1.2. Le développement durable comme dimension nouvelle de la politique environnementale :

C'est en octobre 2003 que fut reprise la loi 03/83 ; Modifiée et complétée par de nouvelles orientations qui intègrent désormais le Développement Durable comme dimension nouvelle de cette préoccupation. Il s'agit de la loi 03/10 du 19//07/2003 relative à l'environnement et au développement durable. Outre les principes généraux contenus dans la loi 03/83, cette nouvelle loi introduit quatre autres principes marginalisés jusque là, à savoir :

- Le principe d'action préventive et de correction à la source des dégradations environnementales,
- Le principe de précaution en cas d'incertitudes scientifiques présentes,

- Le principe du pollueur payeur pour internaliser les surcoûts subis par la collectivité,
- Et enfin le principe à l'information et à la participation citoyenne.

Au total, l'Algérie a ratifié depuis l'indépendance plus d'une vingtaine de conventions et protocoles internationaux conclus dans le domaine de l'environnement :

- en matière de protection de la mer,
- en matière de protection des ressources biologiques naturelles,
- en matière de protection de l'atmosphère.
- Et d'autres en matière de lutte contre la désertification et de contrôle des déchets dangereux.

Ainsi sur le plan des principes, l'Algérie a toujours exprimé son engagement et sa disponibilité à coopérer aux questions environnementales posées à l'échelle planétaire.

Mais ce volontarisme affiché suffit-il à contenir les problèmes environnementaux posés à l'échelle nationale, surtout ceux situés au niveau des grandes agglomérations urbaines. Nous allons essayer à cet effet de vérifier le contenu de l'une des composantes essentielles du plan national d'action à l'environnement et au Développement Durable (PNAE/DD), celle relative aux déchets urbains. Il s'agit de positionner cette problématique dans son contexte opérationnel et vérifier ainsi son niveau d'application à l'échelle d'une ville Algérienne moyenne : Annaba

2. Pour un programme de gestion intégrée des déchets urbains en Algérie (PROGDEM).

L'état de l'environnement urbain en Algérie s'est progressivement détérioré avec la dynamique de croissance qu'ont connue la plupart des villes. Avec l'accroissement notable du volume de populations et l'étalement spatial, les services municipaux en charge des déchets solides n'ont pas été en mesure de suivre cette évolution, d'abord par rapport aux nouveaux besoins en moyens humains et matériels générés par les nouvelles tailles des villes, mais aussi par les nouvelles

exigences en termes d'organisation et de management de ces services. Le centralisme dont souffrent jusqu'à aujourd'hui la gestion des collectivités locales (municipalités) a contribué pour sa part à nourrir l'esprit d'irresponsabilité dont font preuve nos élus qui considèrent que leurs initiatives restent vaines faute de moyens pour les réaliser. Les budgets locaux sont en grande majorité insuffisants par rapport aux missions attribuées à ces municipalités. Seules les interventions de l'Etat sous formes de subventions, le plus souvent accompagnées de directives exécutoires, sont à même d'apporter des changements significatifs à l'action locale. Cette démarche qui privilégie le pilotage de l'action locale par le haut semble ignorer la réalité des principes de subsidiarités actives. C'est dans cette logique que seront présentées toutes les mesures prises en faveur d'une amélioration de la situation de la propreté dans nos villes, car ces dernières ont un besoin pressant de gérer leurs déchets de manière plus judicieuse (FOWLER et HARTMANN, 2002).

En effet, au vu de l'importance que prend de plus en plus la dimension des déchets solides en Algérie, un programme national a été initié par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement dans le cadre la politique environnementale engagée depuis le début des années 2000.

Les déchets urbains représentent en effet une des composantes essentielles de la politique environnementale et constituent un objectif majeur de son évaluation. L'analyse de la situation actuelle de ces déchets, en charge des collectivités locales, montre des défaillances à plusieurs niveaux : collecte, transport, traitement et élimination. Ces défaillances sont de différentes origines : institutionnelle, juridique, financière, technique et éducationnelle. Ainsi, toute approche de maîtrise de la gestion de ce domaine nécessiterait des analyses différenciées sur ces quatre fronts. D'abord le cadre législatif et institutionnel qu'il faut dérouler et reconstruire sur différents termes pour permettre aux différents acteurs de jouer clairement leurs rôles

dans ce domaine, objectif qui semble atteint au vu de l'arsenal juridique mis en œuvre depuis une décennie. Les mécanismes de financement et de recouvrement des coûts à mettre en œuvre sur la base du principe du "pollueur - payeur "qu'il s'agit d'inventer. Un service public « sans exclusive » qu'il s'agit d'organiser et d'adapter à une réalité très mouvante (CATE, 2004). De même l'ouverture à la participation concurrentielle du secteur privé (PPP) pourrait contribuer à une meilleure à une qualité de service et à une maîtrise des coûts aux regards des citoyens. L'adhésion complète de ces derniers serait acquise avec la mise en place d'une politique permanente et généralisée d'éducation et de sensibilisation dans le domaine environnemental. Autant d'objectifs à coordonner, à faire converger et à traduire en pratiques managériales pour mettre en œuvre réellement les principes édictés par ce PROGDEM. Qu'en est-il à Annaba ?

2.1. Cadre institutionnel et réglementaire relatif au PROGDEM en Algérie :

La loi 01/19 de décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets consacre clairement la mission des déchets aux municipalités. Dans son article 32, il est précisé que « la gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la responsabilité de la commune. La commune organise sur son territoire un service public en vue de satisfaire les besoins collectifs des habitants en matière de collecte, de transport et le cas échéant, le traitement des déchets ménagers et assimilés ». Cette même loi ajoute dans son article 31 que le schéma communal de gestion des déchets ménagers et assimilés est élaboré sous l'autorité du maire. En fin le code communal intègre dans son chapitre VI l'hygiène, la salubrité, et l'environnement au travers de ses articles 107 et 108 dans les missions communales. **La commune** est donc reconnue comme l'outil de base de l'exécution du PROGDEM.

Un décret exécutif n° 07/205 du 30/06/2007 est venu par la suite fixer les modalités et procédures d'élaboration, de publication, et de révision du schéma communal de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le PROGDEM, initié par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, est une démarche intégrée et graduelle de la gestion des déchets solides et s'inscrit en droite ligne dans la mise en œuvre de la politique environnementale urbaine. Il vise essentiellement :

- à éradiquer les pratiques de décharges sauvages dont le nombre ne cesse de se multiplier,
- à organiser la collecte, le transport et l'élimination des déchets solides municipaux dans des conditions garantissant la protection de l'environnement et la préservation de l'hygiène du milieu. Il s'agit de mettre fin au désordre existant au niveau des services municipaux en cherchant à optimiser l'utilisation de l'ensemble des moyens humains et matériels.
- à la réalisation, l'aménagement et l'équipement de centres d'enfouissement technique dans l'ensemble des wilayate, dans le but de normaliser le stockage des déchets.

Le volet relatif au recyclage et à la valorisation des déchets en tant qu'activités économiques (NGNIKAM, 1998), bien qu'étant intégré au Progdem, ne constitue pas encore une priorité à ce stade. Nous nous limiterons donc à l'activité de service public en charge de la collecte, du transport et de la décharge des déchets solides de l'agglomération d'Annaba.

2.2 Distributions spatiales des Productions de déchets solides à Annaba.

Les déchets solides pris en charge par les municipalités en Algérie sont généralement des déchets urbains. Ils sont composés de déchets constitués par des éléments de faible dimension (ordures ménagères, ordures de marché, déchets artisanaux commerciaux et de bureaux assimilables aux ordures ménagères, de déchets hospitaliers qui font

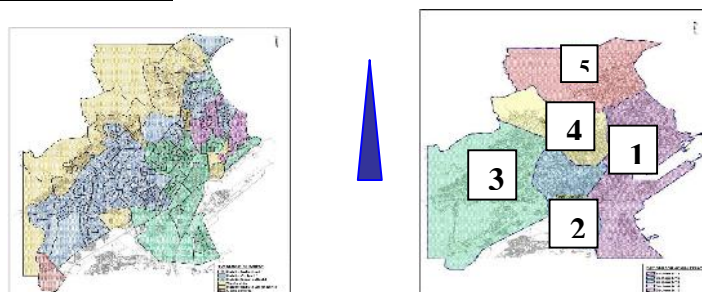
l'objet systématiquement de collecte séparée, de déchets encombrant, constitués par des objets volumineux qui ont été réformés et mis au rebus (vielle baignoire, vieux lavabo, vieux frigo...etc.), et enfin des souillures qui proviennent du nettoyage et du balayage des voies publiques (feuilles, branchage, déchets des plages, ...etc.). Dans ce cadre, l'ambition de la municipalité d'Annaba est d'éradiquer les décharges sauvages, de mettre en place un dispositif de prise en charge de ces « déchets urbains » qui soit efficace et pérenne, de maîtriser les coûts et de recouvrer les taxes correspondantes (TEOM). Soit l'ambition de produire un environnement urbain viable et durable. La ville d'Annaba est une grande agglomération dense de près de 27 km², divisée administrativement en cinq secteurs urbains aux caractéristiques fort différenciées. Ces différences marquent profondément son espace par les superficies, les volumes de population, la typologie de l'habitat, la configuration géographique et bien sur la fonctionnalité de chaque territoire de secteur urbain. Ces différences sont autant importantes qu'elles influent fortement sur la mise en œuvre du PROGDEM et sur son impact sur l'environnement urbain. La saison estivale par exemple influe considérablement sur l'activité du secteur urbain nord où sont localisées toutes les plages. La production totale moyenne des déchets à Annaba est estimée en 2008 à près de 165 tonnes /jour pour une population avoisinant les 300.000 habitants. Ce volume exprime un tonnage annuel de 201 kg par personne, ou bien 0,55kg par jour et par personne (APC Annaba, 2008). Ces chiffres, comparés à quelques exemples dans le monde restent en deçà des normes (TABET, 2001), puisqu'ils sont respectivement de 2,8 kg/habitant /jour en Islande, de 1,7 kg pour l'Allemagne, de 1kg en France et enfin de 0,5 seulement en Chine. Seul l'Inde produit une quantité inférieure (0,46 kg/habitant/jour). La moyenne pour l'Algérie étant de 0,8 kg/hab/jour.

La répartition de ces productions journalières par territoires urbains à Annaba est la suivante :

- Secteur urbain **Seybouse**, y compris le centre ville avec la partie Nord coloniale 49,50 T
- Secteur urbain **Oued Eddeheb** aux limites sud de la ville 34,65 T
- Secteur urbain **Safsaf**, territoires plaine Ouest à la limite du boulevard BICHA 44,55 T
- Secteur **Benbadis**, aux limites de Zaafrania et Oued forcha à l'Ouest 19,80 T
- Secteur **Refes zehouane** jusqu'à Ain Achir, avec ses 4 plages urbaines 6,50 T

La collecte des déchets solides dans la ville d'ANNABA se fait en mode conteneurs et en mode « porte à porte » (TAUVERON, 1998). Elle est organisée spatialement autour du découpage administratif de la ville qui regroupe cinq secteurs urbains dont les points les plus éloignés sont distanciés d'environ 10km, soit depuis le quartier de Seybouse jusqu'à la frontière de l'axe Nord-Sud. Les disparités entre les cinq secteurs urbains en matière de population, de typologie de l'habitat, de configuration de sites posent le problème des modalités de traitements de ces différentiels et leur prise en charge dans la conception des programmes de rotations et des circuits de collectes. L'adaptation des ces derniers aux moyens matériels devient une condition nécessaire au succès du programme.

Figure n°01 : Distribution spatiale de la ville d'Annaba en cinq secteurs urbains.



Source : APC Annaba. 2008

La typologie générale de l’habitat à Annaba reste comme même dominée par l’habitat collectif, même si certains quartiers de la ville présentent des caractéristiques particulières, telles les zones de M’haffeur, vieille ville etc.....le centre ville est plutôt dominé par les équipements qui sont considérés comme producteurs de déchets (commerces, restauration, hôtels...etc.). Ainsi chaque type d’habitat nécessite une organisation adaptée, un mode de collecte correspondant, et enfin un matériel adapté aux volumes, aux sites, et à la typologie des constructions. Le tableau qui suit résume la situation des territoires couverts par les services municipaux d’Annaba par secteur urbains, par superficie, par volume de population et par circuits de collectes.

Tab N° 01 : Production des déchets par secteur urbain. 2008.

	Population Hab	Poids T	Volume M3	%	Circuits (en Nbre et en Km)
Secteur 01	90.600	49,5	141,07	30	8 = 52,28 Km ou 0,946T/Km
Secteur 02	63.420	34,65	98,75	21	6 = 27,64 Km ou 1,250T/Km
Secteur 03	81.540	44,50	126,82	27	7 = 46,00 Km ou 0,967 t/ Km
Secteur 04	36.240	19,80	56,50	12	3 = 36,20 Km ou 0,552T/Km
Secteur 05	30.200	16,50	47	10	3 = 32,24 Km ou 0,511T/Km
TOTAL	302.000	165	470,14	100	27 =194,36 Km ou 0,848T/Km

Source : SEGU.2008

Ce tableau qui traduit la répartition géographique des productions de déchets à travers les différents quartiers de la ville d’Annaba, exprime en même temps le poids que constitue chacune de ces entités territoriales par rapport au volume global généré. Il ne montre cependant pas le niveau de prise en charge des déchets solides produits réellement dans ces territoires. D’où le constat, non encore quantifié des déchets non collectés au niveau de certains quartiers de la ville et qui constitue à notre sens un déficit qui alimente encore

certaines décharges dites « sauvages ». Pourtant le nombre de rotations assurées dans chaque zone conjuguées au parcours linéaire total des camions de collecte semble couvrir une moyenne territoriale conséquente (27 rotations pour 194,36 km). Par ailleurs, certains itinéraires de collectes semblent inadaptés aux superficies à prendre en charge. L'exemple de la zone de Sidi Harb dont le schéma est indiqué ci-dessous en est un des indicateurs de cet aspect du problème. Comparé à celui du centre ville - Place NOURI-, ces deux exemples restent à analyser plus amplement pour parfaire davantage les schémas de collecte mis en place.

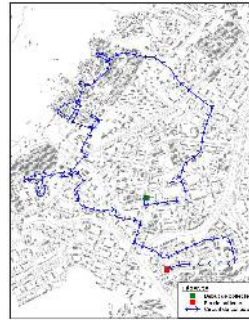
Figure n°02 : Exemples de deux circuits de collecte :



Centre ville

Place NOURI

Un circuit qui couvre
couvre que quartier
du partiellement le quartier



Quartier de Sidi HARB

Un circuit qui ne
presque la totalité

En effet la typologie de l'habitat, voire la configuration morphologique des quartiers influe énormément sur la définition des circuits de collectes. A Sidi Harb par exemple où le relief est très accidenté, où l'habitat est de type individuel « social », c'est-à-dire quelque peu ruralisé, inachevé et ne respectant pas les normes d'urbanismes, il est pratiquement impossible de mettre en place un circuit de collecte mode « porte à porte » qui puisse couvrir la totalité du quartier. Par contre les quartiers du centre ville, bien agencés et

bien irrigués en accès carrossables ne posent aucuns problèmes dans le tracé des circuits de collectes. A chaque situation doivent ainsi correspondre des coûts spécifiques qui tiennent compte des particularismes liés à chaque zone.

3. Service public municipal et coûts des prestations:

Le service chargé de la propreté de la ville d'Annaba est une structure appelée « Service du nettoyage » rattachée à la direction de l'environnement. Il comprend outre la collecte des déchets solides produit par les activités situés sur le territoire de la ville, une autre prestation liée aussi à la propreté de la ville, celle du balayage des voies publiques.

3.1 .Organisation du service « propreté de la ville » :

La direction communale de l'environnement est une structure administrative définie dans un organigramme général qui regroupe une dizaine de directions. Elle est composée de trois services:

- Un service en charge de la création et l'entretien des espaces verts
- Un service de prophylaxie, de l'hygiène, et des zoonoses
- Un service « nettoyage de la ville », chargé de la propreté.

Ce dernier est structuré à son tour par deux bureaux techniques:

Le bureau du nettoyage et le bureau du balayage

L'ensemble est géré selon une logique administrative parmi les autres structures administratives de la municipalité. La chaîne des taches de nettoyage de la ville est composée de quatre étapes :

1. La pré collecte:
Le porte à porte, les grands caissons de zone, les bacs collectifs, les bacs individuels et le balayage.
2. La collecte:
Les plans de collecte, les collectes spécifiques
3. Le transport :
Les moyens humains, la typologie des moyens matériels, les distances à parcourir
4. Le stockage:

-La valorisation des déchets (tri, compostage,...) et l'enfouissement.

Seuls la valorisation des déchets n'est pas à l'ordre du jour puisqu'elle ne peut l'être que dans un cadre approprié nécessitant une externalisation de ce segment d'activité créant une véritable activité économique génératrice de richesses (LEGHERABA et al, 2004).

3.2. Coûts et norme du service de nettoyage :

L'estimation du coût total du service a été élaborée sur la base des données administratives et budgétaires extraites des différents documents consultés auprès de la municipalité d'Annaba. Ainsi le coût annuel total du service de nettoyage est estimé à près de 213.322.104 Dinars Algériens (2.150.000 Euros environ). Le coût annuel de la tonne produite est de 3540 DA, ce qui donne une charge 706 DA la tonne par habitant (SEGU, 2008). La tâche de balayage revient quant à elle annuellement à 108.034.660 DA, soit 358 DA par habitant annuellement. L'analyse financière a montré par ailleurs que le rendement du balayage par îlot était de 1,5 km par agent. Comparés à certaines normes internationales, ces chiffres semblent très en deçà de ce qui est en usage dans certains pays avancés.

Mais c'est surtout le mode gestion actuel des déchets urbains à Annaba qui semble se heurter à des difficultés d'ordre managériales générant ainsi des dysfonctionnements que l'on peut résumer à :

- Des perturbations dans les programmes de collectes dues aux pannes récurrentes des matériels, aux absences répétées des chauffeurs et des agents éboueurs,
- Des circuits de collectes qui ne couvrent pas la totalité des territoires de la ville,
- L'absence de points de pré collecte sur certains itinéraires,
- L'absence de communication et de sensibilisation des habitants,
- L'absence de définitions précises des tâches et absence de contrôles réguliers,
- Méconnaissance précise des coûts (absence de comptabilité analytique)

Toutes ces carences d'ordre managérial n'ont jamais fait l'objet de réflexions appropriées devant les corriger et les ajuster à la réalité de la dynamique de la ville. En réalité, c'est grâce au PROGDEM que des études ont été lancées pour analyser les différentes situations environnementales qui prévalent au niveau des grands centres urbains en Algérie dont Annaba (MATE, 2002). C'est aussi grâce au PROGDEM que la ville de Annaba a pu bénéficier d'un programme pilote qui lui a permis de mieux connaître sa réalité environnementale en matière de production et de stockage de déchets solides. L'ensemble des études élaborées sur le territoire de la commune de Annaba ont mis en relief un environnement urbain caractérisé par:

- Un développement et une multiplication des décharges sauvages,
- Une omission de prise en charge de certains quartiers et points de collectes spécifiques (le marchés, abattoirs, port, plages etc.),
- La multiplication des points noirs à travers les quartiers de la ville,
- Le développement et la multiplication des rongeurs,
- Les mauvaises odeurs, l'impression du désordre, etc.

L'image d'une ville dégradée, d'un potentiel amoindri et d'un cadre de vie menacé.

LES DECHARGES SAUVAGES



Photo : auteurs. 2010.



Photo : auteurs.2010.

3.3 Les principales causes explicatives de cette situation

Les principales causes qui peuvent expliquer la situation des dysfonctionnements des services municipaux en charge des déchets solides à Annaba peuvent être résumées en 12 points :

1. Persistance d'un mode de gestion administratif très médiocre, affaibli par l'absence d'une culture de résultats,
2. Structure de gestion diluée dans l'ensemble des autres activités (difficilement évaluable),
3. Un secteur d'activité qui demeure non encore prioritaire,
4. Absence d'une ligne budgétaire propre à cette activité,
5. Absence de normes d'évaluation et de contrôle spécifiques à ce domaine (collecte, transport et du traitement des déchets)
6. Absence d'une approche intercommunale de la gestion de ce secteur (économie d'échelle)
7. Absence d'un programme spécifique et continu d'éducation et de sensibilisation (Pour 1 Dinar investi dans le matériel, il faut compter entre 3 et 5 Dinars pour changer les comportements) (WORLD BANK, 2004).
8. Manque d'évaluation cycliques des compagnes de propreté.
9. Manque de communication entre le citoyen et la commune.
10. Faible participation de la population dans ce domaine,
11. Faible rôle des supports médiatiques (radio locale ...)
12. Faible intégration de l'éducation environnementale dans le cursus scolaire.

Ces douze points de faiblesses recensés dans le fonctionnement des services municipaux d'Annaba appellent à des propositions susceptibles d'apporter les ajustements nécessaires à cette situation. Aussi nous proposons en premier lieu d'externaliser cette activité afin de mieux la maîtriser et la contrôler. Il s'agit de la soumettre à une gestion déléguée, c'est-à-dire à une gestion contractualisée par un cahier de charges où doivent être mentionnées toutes les obligations du ou des délégataires (TABET, 2001). A cet effet une meilleure connaissance des caractéristiques du territoire devient une nécessité

pour mieux concevoir les éléments de contractualisation et de partenariat, d'où l'utilité de l'investissement dans l'information territoriale. A cela, il faudrait aussi investir dans les campagnes de sensibilisations même si cette action s'inscrit dans le long terme. Il faut enfin renforcer les mécanismes de recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et l'ajuster aux différentes sources de production de déchets.

CONCLUSION :

Les déchets solides urbains restent une composante très importante de la problématique de l'environnement en ville. Il ne peut exister de milieu urbain viable sans un niveau de salubrité acceptable. L'homme de la ville ne peut assurer sa durabilité sans une réelle prise de conscience à la hauteur des défis auxquels il est aujourd'hui confronté. Ce sont surtout les municipalités en Algérie qui sont aujourd'hui interpellées sur leur capacité à adapter « leur mode de faire » aux exigences de leurs missions. Le gouvernement algérien, conscient que le secteur des déchets solides recèle de nombreuses opportunités pouvant engager son développement sur une base durable, a montré sa volonté politique pour en faire une priorité. L'amélioration de la qualité de vie dans nos villes semble regagner de la priorité prioritaire dans le programme des autorités. Pour instaurer une gestion intégrée des déchets solides, il apparaît urgent d'optimiser le système de collecte, de prendre des mesures d'assainissement des décharges sauvages qui coûtent aujourd'hui 0,19 % du PIB annuel en impacts sur la santé et 0,13 % du PIB en pertes économiques (potentiel de recyclage et de valorisation non réalisés) (PNUD/MATE, 2008). L'exploitation conventionnelle des centres d'enfouissements techniques constitue une bonne solution à cette situation. Comme il devient urgent aussi de s'engager comme cela se fait dans d'autres pays dans la délégation de service. Une autre priorité à engager aussi consiste en la mise en place d'un système performant de recouvrement

des coûts. Par ailleurs, le calcul réel des coûts et leur rationalisation sont nécessaires pour optimiser le fonctionnement des services et faciliter les procédures de privatisation. Un renforcement des capacités humaines y est nécessaire. D'une manière globale, les Collectivités Locales doivent à court et moyen terme renforcer leurs capacités de gestion pour assurer la pérennité des investissements. Tout l'enjeu pour elles est de parvenir à construire des stratégies financières viables et durables, en adéquation avec les ressources communales disponibles et mobilisables auprès des contribuables. Une gestion totalement intégrée de l'environnement reste cependant loin des vœux de ceux qui font de la question une priorité absolue. Cependant les préoccupations que recouvre cette notion semblent naître du souci de prendre en compte les besoins réels des populations et en même temps de considérer leurs propres capacités à résoudre par eux même les problèmes liés à leur environnement au sens d'Amartya Sen (2000). L'intégration des acteurs est devenue aujourd'hui une priorité dans les nouvelles approches des questions environnementales. A la conception d'un développement dicté "par le haut ", pas toujours en prise avec les aspirations des populations concernées, s'oppose alors une vision initiée " d'en bas " d'essence plus " durable " des expériences d'amélioration des conditions de vie. Le souci reste pour le long terme une réelle prise en charge des problèmes d'environnement urbain par la population tout en lui assurant des activités génératrices de revenus.

Bibliographie

CATE (2004). La prise en charge des actions de l'environnement au niveau des collectivités locales, rapport. CNES, RADP.

GILLET. R. (2000) : Manuel de gestion des déchets solides. Livre 1 « Les déchets urbains ».

Editions de l'Organisation Mondiale de la santé, bureau régional de l'Europe. Copenhague.

LEGHERABA. D.E., BELAADI. S., DIBOUN. M (2004) : « Valorisation des déchets urbains ». U.S.T.H.B., Institut de Chimie industrielle. USTO.

MATE et GTZ (2000) : « *La Gestion Intégrée des Déchets Solides* », Séminaire international, Alger.

MATE (2002). Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAEDD). R.A.D.P.

Ngnikam, E (1998) : « *Traitements des Déchets Ménagers* », Bulletin Africain sur les Bio Ressources et Energie, N°10.

PNUD./MATE.(2008) : Guide des techniciens communaux pour la gestion des déchets ménagers. Alger.

SEGU. (2008) : Etude d'optimisation des coûts des services de nettoyage de la ville d'Annaba. Rapport de synthèse.

Tabet, A. (1998) : *Développement Durable et Stratégie de l'Environnement*. OPU, Alger,

Tabet, A (2001) : « *Types de traitement des déchets solides urbains. Evaluation des coûts et impact sur l'environnement* ». Revue Energ.Rev : Production et valorisation Biomasse. Pp 97-102. Oran.

THE WORLD BANK, (2004) : Mediterranean Environmental Technical Assistance Programme, Projet Régional de Gestion des Déchets Solides dans les Pays du Mashreq et Maghreb.

TAUVERON. A (1998) : Les années poubelles, éditions. Presses universitaires de Grenoble. France.

Toumi, A. et Chocat, B. (2004). L'assainissement en Algérie : Problématique. La houille Blanche N°6, Paris, 130-135.